



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2024/06-23**

**Objet : Approbation du projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public (dispositif fonds verts)**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

Le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER (délibération n°1 – 19h45).

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER  
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE  
Jean-Philippe ANTOINE à Sophie LAFEUILLADE  
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

**Absents :**

Clotilde FRETÉ  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**N°2024/06-23 : Approbation du projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public (dispositif fonds verts)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite réaliser des travaux de rénovation de son parc d'éclairage public,

**Considérant** la programmation pluri annuelle des 542 points lumineux existants en lampes sodium (SHP) sur les 756 points lumineux et le remplacement par des lanternes LED,

**Considérant** que la commune est éligible au dispositif Fonds Vert de l'Etat pour la partie rénovation des parcs luminaires d'éclairage public et la modernisation de l'éclairage public et la réduction de la pollution lumineuse,

**Considérant** que cette rénovation est inscrite dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par la communauté de communes Gally Mauldre avec l'Etat et le plan climat air énergie territorial (PCAET),

**Considérant** le plan de financement :

**Plan financement**

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC	Désignation	HT
2024	79 795,96 €	95 755,15 €	Etat fonds verts (41%)	122 024,48 €
2025	74 695,52 €	89 634,62 €	Région (33,51% sur 343 728,52€)	115 169,57 €
2026	74 601,20 €	89 521,44 €	Autofinancement 20%	60 426,63 €
2027	68 528,00 €	82 233,60 €		
<b>Total</b>	<b>297 620,68 €</b>	<b>357 144,82 €</b>		<b>297 620,68 €</b>

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux-Urbanisme » en date du 11 juin 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À l'unanimité**

**Approuve** la réalisation du projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public estimé à 297 620,68€ HT ;



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2024/06-23 : Approbation du projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public (dispositif fonds verts)**

**Approuve** le plan de financement exposé ;

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre du dispositif Fonds Vert, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette opération, et de signer toutes les pièces s'y rapportant ;

**Dit** que les recettes seront imputées au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

**Isabelle TRAPPIER**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 24/06/2024

Document rendu exécutoire le 24/06/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services

**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240624-2024-06-23-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240624-2024-06-23-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2024